

PROCES - VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 JANVIER 2009

ORDRE DU JOUR

00. Communications.
01. Versement d'une avance sur subvention 2009 à l'association "Arc en Ciel" (MULTI-ACCUEIL).
02. Versement d'avances aux associations "Jeunesse, sport et vie associative" au titre de l'exercice 2009 :
 - subvention de fonctionnement ;
 - frais d'entretien des équipements sportifs.
03. Versement d'avances aux associations sur subventions 2009.
04. Paroisse protestante - Construction d'une salle des jeunes et travaux de réhabilitation.
05. Dénomination de voiries - rue du Merle et Impasse du Merle.
06. Actualisation de la participation de la ville aux frais de formations des animateurs et directeurs de centre de loisirs.

Programme de voirie 2007
 - Lot n° 16 : grosses réparations de la voirie rue Pasteur à Jeanne d'Arc
 - Lot n° 27 : grosses réparations de la voirie avenue Clémenceau –Conclusion d'avenants avec la société EUROVIA.
- 07.
08. Conseil d'administration du L.P.R. Valentin METZINGER. Remplacement du représentant du Syndicat intercommunal pour la construction du Lycée Professionnel et Commercial.
09. Location de chalets pour le marché de Noël 2009.
10. Caserne Ardant du Picq - Démolition de bâtiments.
11. Environnement - Concours des maisons illuminées 2008 - Bons d'achat offerts aux lauréats du concours.
12. Magasins généraux - Construction de travaux EPFL.
13. Festival jeune public 2009.
14. Octroi de subventions dans le cadre des opérations Macadam sport - Vacances de Toussaint et Noël 2008.
15. Environnement - Octroi d'une subvention à l'association des apiculteurs de Saint-Avold pour l'organisation de leur congrès au mois de février 2009.

Conseil municipal – Ville de Saint-Avold

-
16. Nouvelle convention de mise à disposition d'équipements de tennis au TECSA.
17. Environnement - Forêt communale de Saint-Avold - Adoption de l'état de prévision des coupes et du programme d'exploitation à réaliser en forêt communale durant l'exercice 2009.
18. Indemnité de logement due au rabbin de Sarreguemines pour l'année 2009.
19. Passeports biométriques.
- PS1 Environnement – Forêt domaniale de Saint-Avold – Le chêne des sorcières – travaux de conservation.
- PS2 Déplacement à Machern en Saxe (Allemagne).
- Motion Non au projet « Grand Fare ».

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, Député-maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 23 janvier 2009, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : trente-trois

EN EXERCICE : trente-trois

PRESENTS à l'ouverture de la séance : vingt trois, savoir :

M. WOJCIECHOWSKI, Député-maire,

M. FUNFSCHILLING, M. TLEMSANI, M. SCHAMBILL, Mme PISTER, M. THIERCY, M. STEINER, Mme AUDIS, Mme STELMASZYK, Adjoint

M. SPERLING, Mme BONNABAUD, Mme SCHOESER-KOPP, Mme BECKER, M. STEUER, Mme GORGOL, Mme DALSTEIN, M. BETTI, M. HOCQUET, Mme HALBWACHS, Mme TEPPER, M. KIKULSKI, M. ZIMNY, M. Patrice MAIRE, Conseillers municipaux.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : trois, savoir :

Mme BOUR-MAS, Adjointe	à	M. HOCQUET, Conseiller.
Mme SBAIZ, Conseillère	à	M. SCHAMBILL, Adjoint.
Mlle BERTRAND, Conseillère	à	Mme STELMASZYK, Adjointe.

OBSERVATIONS DIVERSES

M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI JOUBERT, M. LANG, M. GALLONI, Conseillers municipaux, absents, n'ayant pas donné procuration.

.../...

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Député-maire.

Remerciements

Par ailleurs, M. le Député-maire porte à la connaissance du Conseil municipal les remerciements qui émanent de :

- la classe de « terminale BAC PRO commerce – TCO » du lycée Valentin Metzinger pour l'invitation à la commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice à Douamont.

Inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour

M. le Député-maire demande l'autorisation de présenter, en fin d'ordre du jour, deux points supplémentaires, il s'agit de :

1. PS1 - Environnement - Forêt domaniale de Saint-Avold - Le chêne des sorcières - Travaux de conservation.
2. PS2 - Archives - Déplacement à Machern en Saxe (Allemagne).

Procès verbaux

M. le Député-maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant à la rédaction des procès-verbaux des réunions des Conseils municipaux des 6 novembre 2008 et 11 décembre 2008 adressés par courrier le 23 janvier 2009. Aucune observation n'a été formulée, les procès-verbaux sont donc remis aux élus pour signature.

Informations

M. le Député-maire informe l'assemblée que par courrier daté du 21 janvier 2009, Mme Colette VICENTE lui fait part de sa démission du Conseil municipal à compter du 1^{er} février prochain, pour motif de déménagement. Il indique qu'il procèdera à son remplacement lors de la prochaine séance du Conseil municipal par le candidat venant immédiatement après Mme VICENTE, savoir Mme Martine BESSIN.

Motion

M. le Député-maire indique qu'il proposera une motion en fin de séance, suite au projet « Grand Fare ».

.../...

Commentaires de M. le Député-maire :

Je répète ce que j'ai dit au Républicain Lorrain, en réponse à Mme TIRONI JOUBERT qui fait comme l'Assemblée nationale, « que la politique de la chaise vide » n'a jamais rien fait avancer. Nous ne sommes pas ici « une liste politique », au contraire, nous devrions être solidaires. Il est important, bien sûr, pour le pouvoir d'achat de chacun, d'être conscient de la crise qui touche l'Europe, c'est un problème global, qui ne se règlera qu'avec la bonne volonté de chacun. Il est nécessaire de se retrousser les manches et d'aller de l'avant. Selon moi, ce n'est pas avec des bancs vides que nous y parviendrons. Mme SCHOESER-KOPP le sait, ce n'est pas en l'absence de formation ou en ignorant la fracture numérique que l'on arrivera à « faire les travailleurs de demain », c'est une véritable compétition qui se joue chaque jour entre les uns et les autres et c'est notre devoir de bien étudier chaque dossier pour parvenir à des solutions comme c'est notre devoir de manifester notre mécontentement lorsque nous ne sommes pas d'accord. J'en profite également pour dire que nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas être exclu de la prime à l'aménagement du territoire qui, que ce soit au niveau français ou étranger, apporte tout de même des aides substantielles à nos entreprises. Selon moi, c'est important que nous puissions le faire.

Commentaires de Mme PISTER :

Concernant le fonctionnement du service minimum d'accueil que nous avons mis en place dans 4 écoles : l'école maternelle de la Carrière a accueilli 1 enfant, l'école maternelle de Crusem a accueilli 5 enfants, l'école élémentaire de Crusem a accueilli 12 enfants et l'école élémentaire du Wenheck a accueilli 11 enfants.

1. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2009 A L'ASSOCIATION "ARC EN CIEL" (MULTI-ACCUEIL).

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

A l'instar de ce qui a été fait les années précédentes, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance de subvention aux associations.

Il vous est ainsi demandé d'accepter le principe de l'application de cette mesure en autorisant dès à présent pour 2009 le versement d'une avance à l'association "Arc en Ciel", gestionnaire du Multi-accueil égale à 50 % de la subvention attribuée en 2008 (195 000 €) soit 97 500 €.

La dépense est à imputer au Chapitre 65-64, Article 6574 du budget à venir.

Commentaires de M. le Député-maire :

M. le Député-maire félicite le travail, à la fois des directrices, président et de tout le conseil d'administration ; travail qu'il juge exemplaire et pour lequel la ville met tout en œuvre pour y apporter l'aide nécessaire à la poursuite de cette réussite. Il demande pour cela, aux représentants du conseil d'administration au sein de l'équipe municipale, de mettre en avant, les problèmes qu'ils auraient rencontrés à un moment ou un autre.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

2. VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS « JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE » AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 :

- subvention de fonctionnement
- frais d'entretien des équipements sportifs.

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à la Circulaire n°3300 SG du 15 janvier 1988 relative aux attributions de subventions et aux orientations de la charte de la vie associative adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 26 août 2003, des avances de subventions peuvent être consenties aux associations ayant fait une demande écrite, avant le 31 mars, dans la limite de 50% maximum du montant versé en 2008.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement d'avances aux associations selon les tableaux en annexe.

Il sera tenu compte de cette avance lors de l'attribution globale de subventions aux associations.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2009.

Commentaires de M. le Député-maire :

M. le Député-maire réitère les propos qu'il a tenu récemment, relatés par le Républicain Lorrain qu'il remercie par ailleurs, et indique que le souhait de la municipalité est de continuer à soutenir les associations en respectant cependant certaines priorités. Il explique que les versements d'avances sont faits compte tenu des actions réalisées ou à réaliser, ou encore suivant un certain nombre d'objectifs à atteindre.

Il en profite pour revenir un instant sur le « sauvetage » de l'association PAIS. Il informe que le versement de la subvention à l'association PAIS ne se fera que sur la base d'une nouvelle convention qui devra être établie ; il rappelle que la convention précédente a été dénoncée au 31 décembre dernier. Il souhaite qu'à l'avenir, les membres de la commission de la jeunesse, des sports et de la vie associative, vérifient que l'animation dans les quartiers soit cohérente et réponde aux critères exigés par la nouvelle convention. Il souligne que « *ce qui est payé, doit être réalisé !* ».

Il informe que l'association PAIS rencontre une gêne à devoir se justifier mais répond cependant aujourd'hui, que cette nouvelle obligation est une condition pour qu'il y ait une véritable convergence entre les uns et les autres. Il fait part de sa décision de ne plus apporter de contribution financière tant qu'un accord amiable n'est pas établi entre l'association et la municipalité. Il précise que la nouvelle convention indiquera clairement les rôles de chacun, savoir que l'association PAIS poursuit sa gestion de l'animation dans le quartier du Wenheck avec un programme qui la liera étroitement à la collectivité quant au quartier de la Carrière celui-ci sera géré par la ville et celui du Faubourg sera géré par l'ATMF, avec toujours la même condition : aboutir au résultat exigé par la convention. Il indique toutefois qu'il n'est pas exclu que l'association PAIS recouvre à un moment donné la gestion du quartier de la Carrière, mais pour l'heure il est important de recadrer cette gestion compte tenu des licenciements et autres soucis.

Par ailleurs, il indique qu'il souhaiterait généraliser cette procédure de travail en imposant notamment, que chaque avance de subvention soit annexée d'une convention. Il demande à Mme AUDIS d'étudier cette possibilité avec les membres de la commission qu'elle préside. Selon lui, cette condition doit pouvoir être réalisable dans la mesure où chaque association est déjà en possession d'une convention signée avec la municipalité. Il estime que le versement des subventions ne devraient pas se faire de façon automatique mais plutôt à partir d'éléments concrets et régis par une convention. Il charge également M. FUNFSCHILLING d'étudier cette question afin que cela puisse s'appliquer à chaque association quelle qu'elle soit.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

3. VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS SUR SUBVENTIONS 2009.

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

A l'instar de ce qui a été fait les années précédentes, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance de subventions aux associations.

Il vous est ainsi demandé d'accepter le principe de l'application de cette mesure, en autorisant dès à présent pour 2009 le versement d'avances aux associations suivantes, dans une limite maximum de 50 % de la subvention 2008.

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION Fonctionnement 2008	AVANCE 2009
65-3112-6574	Harmonie de Saint-Avold	47 000 €	23 500 €
65-5203-6574	Amicale du Personnel municipal	173 440 €	86 720 €

Compte tenu de la municipalisation de la gestion du Centre international de séjour Le Felsberg, il vous est proposé de verser une avance de 50 000 € à l'office de tourisme – Imputation budgétaire : 65-952 65738.

Il sera bien entendu tenu compte de ces avances lors de l'attribution globale des subventions aux associations pour 2009.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2009.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

4. PAROISSE PROTESTANTE – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES JEUNES ET TRAVAUX DE REHABILITATION.

Exposé de M. SPERLING, Conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération en date du 13 juillet 2007, le Conseil municipal autorisait M. le Député-maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'une salle des jeunes.

La ville ainsi chargée de la maîtrise d'ouvrage, a missionné un architecte, en l'occurrence le cabinet ANTOINE de Saint-Avold, pour étudier le projet. L'avant-projet sommaire présenté se monte à 380 000 € TTC.

Par courrier en date du 27 novembre 2008, la paroisse nous informe que le conseil presbytéral refuse le projet dont le coût est trop élevé, et nous demande de mettre fin à la délégation.

Par conséquent, en raison de la non-exécution des travaux prévus, il vous est proposé de dénoncer la convention de délégation passée entre la ville et la paroisse protestante.

En ce qui concerne le financement et en fonction du projet présenté, la ville maintient sa participation à hauteur maximale de 130 000 €, sachant que cette somme peut être inférieure en fonction du projet.

Compte tenu de ce qui précède, vos commissions des travaux et des finances, vous proposent d'autoriser M. le Député-maire :

- à dénoncer la convention passée avec la paroisse protestante,
- à inscrire la somme de 130 000 € au budget prévisionnel 2009.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

5. DENOMINATION DE VOIRIES – RUE DU MERLE ET IMPASSE DU MERLE.

Exposé de M. KIKULSKI, Conseiller municipal, rapporteur.

Compte tenu de la nécessité d'allouer une adresse à diverses entreprises implantées au nord du ban, le long de l'ancienne RD 26 au lieudit Hoffer Wiesental,

il vous est proposé de dénommer la voirie principale, rue du Merle et la voie d'accès au domaine d'Ophélie, impasse du Merle, ce secteur étant traversé par le ruisseau du même nom.

En fonction de ce qui précède, il vous est proposé de délibérer comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2541-12 alinéa 7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme,

décide

de nommer les voiries susvisées, rue et impasse du Merle.

Discussion :

M. STEINER constate que certaines voiries du quartier de Jeanne d'Arc sont en mauvais état.

M. le Député-maire acquiesce et précise que la remise en état de toutes les voiries de Jeanne d'Arc est prévue mais ajoute cependant, qu'il faut se donner le temps nécessaire à cela.

Il indique néanmoins, que compte tenu de l'arrivée des archives municipales et départementales, en plus du développement économique du secteur, il s'avère indispensable de recenser exactement toutes les voiries qui nécessitent une réhabilitation. Par ailleurs, il demande à M. KIKULSKI de s'assurer que la signalétique soit suffisamment claire entre « impasse du Merle » et « rue du Merle » et pour ce qui concerne la mise à jour GPS, il s'adresse à M. SCHAMBILL et lui demande de veiller à ce que ces nouvelles rue et impasse soient correctement intégrées dans les systèmes GPS.

M. KIKULSKI en profite pour rappeler que le site du Felsberg est mal signalé.

M. le Député-maire souhaite que M. SCHAMBILL et Mme BOUR-MAS soient attentifs à cela et leur demande d'y remédier.

Pour conclure, M. TLEMSANI précise que pour tout ce qui concerne les créations de rues ou modifications, il est impératif de signaler tout changement, directement au service informatique, qui se chargera de faire remonter l'information vers les personnes qui gèrent les systèmes GPS.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

6. ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FORMATIONS DES ANIMATEURS ET DIRECTEURS DE CENTRE DE LOISIRS.

Exposé de M. THIERCY, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 29 septembre 2006 point n°2, le Conseil municipal adoptait à l'unanimité de reconduire la délibération du 30 octobre 1973 point n°21, concernant le principe d'apporter une aide financière aux personnes souhaitant passer la formation « brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) » et le « brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) », pour le personnel ne faisant pas partie du cadre des agents communaux.

Compte tenu du cumul d'aide possible (CAF, Conseil régional de Lorraine, Conseil général de la Moselle, ministère de la jeunesse et des sports, ainsi que certains comités d'entreprises...) pour ces formations, la commission de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la commission des finances, vous proposent de participer financièrement aux frais de formations à hauteur de 50 %, mais aux conditions définies ci-après :

- Formation BAFA à hauteur de 750 € maximum
- Formation BAFD à hauteur de 1 000 € maximum

Sous réserve des crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2009 chapitre 65/421-65738.

Commentaires de M. le Député-maire :

M. le Député-maire précise qu'il porte un intérêt particulier à la formation des agents et notamment en ce qui concerne les formations en lien avec les nouvelles technologies. Pour ce qui est des BAFD, il souhaite qu'il n'y ait pas plus de formation que de besoin ceci pour laisser une chance aux nouveaux titulaires de ces brevets, d'accéder un jour à un poste de directeur. L'autre facteur qui lui paraît important pour y parvenir est de renouveler régulièrement les directeurs des centres de loisirs. Il explique que différentes idées ont été mises en avant telles que, la mise en place d'un directeur « expérimenté » avec un directeur « novice », ou fixer simplement à un certain nombre d'années maximum, 3 par exemple, la possibilité pour un directeur de diriger un centre de loisirs de manière successive. Il demande à Mme AUDIS d'étudier cette question avec sa commission associée du directeur général des services et du directeur général adjoint des services.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

7. PROGRAMME DE VOIRIE 2007 – LOT N° 16 : GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE RUE PASTEUR A JEANNE D'ARC – LOT N° 27 : GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE AVENUE CLEMENCEAU – CONCLUSION D'AVENANTS AVEC LA SOCIETE EUROVIA.

Exposé de M. SCHAMBILL, Adjoint, rapporteur.

Dans le cadre du programme de voirie, une procédure d'appel d'offres restreinte a été lancée par voie de presse en date du 18 décembre 2006.

Au terme de la procédure et par délibération en date du 19 juin 2007 point 38, votre assemblée autorisait la signature des marchés avec la société EUROVIA, à savoir :

- le lot n°16 : grosses réparations de la voirie rue Pasteur, enregistré au répertoire des actes administratifs sous le n°11401 du 25 juin 2007 pour un montant de 17 652,72 € TTC. Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de mettre en œuvre du laitier et des enrobés supplémentaires compte tenu du mauvais état de la chaussée après le rabotage de cette dernière. De ce fait ces travaux ont entraîné une plus value de 2 100,75 € H.T. (soit 2 512,50 € TTC) Le nouveau montant du marché précité s'établit par conséquent à 14 759,80 € HT + 2 100,75 € HT soit 16 860,55 € HT (20 165,22 € TTC.) ;
- le lot n°27 : grosses réparations de la voirie avenue Clémenceau, enregistré au répertoire des actes administratifs sous le n°11404 du 25 juin 2007 pour un montant de 67 228,30 € TTC. Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de reprendre des surfaces en enrobés et la mise à niveau de bouches à clés supplémentaires suite aux travaux d'enfouissements des réseaux par la régie Energis. De ce fait ces travaux ont entraîné une plus value de 7 911,79 € HT (soit 9 462,50 € TTC). Le nouveau montant du marché précité s'établit par conséquent à 56 210,95 € HT + 7 911,79 € HT soit 64 122,74 € HT (76 690,80 € TTC.).

.../...

Les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2008 et seront reportés budget primitif 2009.

Par ces motifs, il est proposé à votre assemblée, sur avis favorable des commissions d'appel d'offres et des finances d'autoriser M. le Député-maire à signer ces avenants et toutes pièces y relatifs.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques explications complémentaires de M. le Député-maire, la proposition du rapporteur, soumise à un vote à main levée, est adoptée à l'unanimité.

**8. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU L.P.R. VALENTIN METZINGER
REPLACEMENT DU REPRESENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA CONSTRUCTION DU L.P.C. (Lycée Professionnel et Commercial).**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

Par délibération en date du 3 avril 2008, point n° 19 et suite au renouvellement du Conseil municipal, votre assemblée désignait les représentants de la ville au sein des organismes délibérants d'établissements scolaires et universitaires.

En ce qui concerne le lycée professionnel régional Valentin Metzinger, seuls deux représentants titulaires et deux suppléants de la municipalité, au lieu de trois, siègent actuellement au conseil d'administration, à savoir :

Titulaires

M. ZIMNY Thierry
Mme TEPPER Catherine

Suppléants

Mme SBAIZ Anne-Marie
Mme PISTER Gabrielle

La troisième place était pourvue jusqu'à présent par le syndicat intercommunal pour la construction du LPC (Lycée Professionnel et Commercial) qui a été dissout depuis peu.

De ce fait, il y a lieu de procéder au remplacement de son représentant.

M. THIERCY Christian, Adjoint au maire et M. KIKULSKI André, Conseiller municipal, siégeant respectivement en tant que titulaire et suppléant à la commission permanente de ce même lycée, il vous est proposé de les désigner également comme titulaire et suppléant au conseil d'administration.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

9. LOCATION DE CHALETS POUR LE MARCHE DE NOEL 2009.

Exposé de M. BETTI, Conseiller municipal, rapporteur.

La ville de Saint-Avold souhaite donner un nouvel élan aux fêtes de fin d'année 2009 sous la forme d'une animation novatrice pour les administrés locaux et de la région.

Aujourd'hui, force est de constater que le succès grandissant des marchés de Noël est une opportunité à saisir pour dynamiser le commerce naborien mais aussi pour créer l'ambiance si chaleureuse que procure un tel évènement.

Par conséquent, il vous est proposé d'accepter le principe de louer, à titre expérimental, durant le mois de décembre, 18 chalets en bois auprès de la société LES BOIS COMPOSES implantée à FOLSCHVILLER.

Sachant qu'une remise de 10 % est consentie, le coût total de cette opération s'élève à $42\,733,08 \text{ €} - 10 \% = 38\,459,77 \text{ € TTC}$ (coût d'un chalet = 2 136,65 €). Les chalets pourront être loués aux commerçants sur la base de 800 € par chalet.

L'implantation des structures est prévue rue de Gaulle, Place Collin, Place de la Victoire.

Les crédits sont à prévoir au BP 2009.

A titre d'information, une subvention dans le cadre du FISAC sera sollicitée.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques explications complémentaires de M. le Député-maire, la proposition du rapporteur soumise à un vote à main levée est adoptée à l'unanimité.

10. CASERNE ARDANT DU PICQ - DEMOLITION DE BATIMENTS.

Exposé de M. STEUER, Conseiller municipal, rapporteur.

L'aménagement du site Ardant du Picq requiert la création de nouveaux accès routiers et piétons.

L'accès routier prévu au site sera réalisé à partir du futur giratoire qui se situe à l'intersection des rues Altmayer – du Gros Hêtre – Côte de la Justice. Cette voie nécessite la démolition du bâtiment 0001 figurant sur le plan annexé (ex poste de garde).

Un accès piéton sera réalisé depuis la Côte de la Justice ; il permettra également l'amenée des réseaux, notamment la création d'un poste HTA. Cet accès nécessite la démolition du bâtiment 0007 figurant sur le plan annexé (ex dépendance).

Pour permettre la démolition de ces bâtiments, vos commissions des travaux et des finances vous proposent :

- d'approuver le projet de démolition de ces deux bâtiments,
- d'autoriser M. le Député-maire à :
 - o signer le permis de démolir et tous documents y afférents,
 - o lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics permettant les travaux de démolition,
 - o signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet.

Les crédits seront prévus au budget 2009.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques explications complémentaires de M. le Député-maire, la proposition du rapporteur, soumise à un vote à main levée, est adoptée à l'unanimité.

11. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES 2008 - BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS.

Exposé de Mme GORGOL, Conseillère municipale, rapporteur.

Comme les autres années, la ville organise le concours des maisons illuminées en partenariat avec ENERGIS et l'Association des commerçants et artisans de Saint-Avold (ACASA) ; un jury composé de membres de ces trois entités détermine les lauréats 2008.

Deux catégories de concours sont définies :

- Maisons et jardins
- Balcons et fenêtres

37 prix sont attribués :

- 5 « Grand Prix » de 150 € par lauréat soit 750 €
 - 14 « Prix » de 100 € par lauréat soit 1 400 €
 - 18 « Prix Encouragement » de 50 € par lauréat soit 900 €
- Total des lots : 3 050 €

Chaque organisateur prendra en charge pour :

- l'ACASA..... 1 050 € de lots
- ENERGIS..... 1 000 € de lots
- Ville de Saint-Avold 1 000 € de lots

Les bons d'achats sont établis auprès des commerçants membres de l'ACASA à Saint-Avold.

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil municipal à approuver conformément aux conditions susvisées l'attribution de bons d'achat aux lauréats étant entendu que les crédits nécessaires seront à inscrire au budget primitif 2009.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques explications complémentaires de M. le Député-maire, la proposition du rapporteur, soumise à un vote à main levée, est adoptée à l'unanimité.

12. MAGASINS GENERAUX – CONVENTION DE TRAVAUX EPFL.

Exposé de M. SCHAMBILL, Adjoint, rapporteur.

A Saint-Avold, l'Etablissement public foncier lorrain (EPFL) intervient dans le cadre du traitement des espaces dégradés après-mines sur le site des « Magasins généraux » au quartier Jeanne d'Arc. Par délibération du 19 novembre 2008, les instances dirigeantes de l'EPFL ont décidé d'intervenir sur ce site et de réaliser les travaux de clos et de couvert.

Afin de définir les modalités de collaboration entre la ville, le Conseil général et l'EPFL, cette dernière a soumis à la signature du Maire une convention de travaux annexée à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au financement de la part ville ont été engagés en 2008 par le service financier à hauteur de 40 000 €, somme qui pourrait être ramenée à 22 000 € sous réserve de l'attribution des crédits européens.

Il convient de rappeler que la ville a engagé, pour sa part, une mission de maîtrise d'œuvre afin d'étudier l'aménagement du site en vue d'y installer son service archives.

Compte tenu de ce qui précède, vos commissions des travaux et des finances vous proposent d'autoriser M. le Député-maire :

- à signer la convention de travaux ainsi que tous documents afférents et nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

13. FESTIVAL JEUNE PUBLIC 2009.

Exposé de Mme BONNABAUD, Conseillère municipale, rapporteur.

Le Conseil municipal a approuvé le 6 novembre 2008 le projet de festival jeune public 2009. Quelques modifications sont encore intervenues au niveau des spectacles :

- confirmation d'une représentation des « Contes de Bagdad » dans le service pédiatrie d'Hospitalor,
- confirmation de deux représentations de « Ô Mama Ô » à la halte-garderie,
- choix du spectacle « Echo Lali » pour la clôture du festival,
- divers ateliers étant mis en place par la Maison des jeunes et de la culture dans le cadre du festival, présentation au centre culturel du spectacle créé par des professionnels et des amateurs sur le thème des modes d'expression et mêlant musique, danse contemporaine, hip-hop et calligraphie.

Le programme complet des représentations est joint en annexe.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

14. OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES OPERATIONS MACADAM SPORT – VACANCES DE TOUSSAINT ET NOEL 2008.

Exposé de Mme SCHOESER-KOPP, Conseillère municipale, rapporteur.

Plusieurs clubs sportifs en lien avec les professionnels du travail social se sont associés au service de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la ville de Saint-Avold pour construire et mettre en place une nouvelle opération Macadam sport, en partenariat avec le Conseil général de la Moselle, durant les vacances de Toussaint et Noël 2008.

Les jeunes âgés de 11 à 17 ans, ciblés par l'équipe de prévention C.M.S.E.A., les animateurs du centre social P.A.I.S., de la maison des jeunes et de la culture et de l'association A.T.M.F., sont issus des différents quartiers de la commune.

Plusieurs associations se sont investies dans cette action sous forme de stage de découverte et d'initiation ponctués de temps festifs et conviviaux.

Les disciplines sportives proposées étaient la boxe, le volley-ball, le billard et le hip-hop. Il est à noter que 255 jeunes ont participé aux différentes activités proposées durant ces vacances.

Aussi,

Vu la charte départementale de prévention et d'animation en milieu urbain, approuvée par la commission permanente du Conseil général lors de sa séance de 2005,

Vu la convention en date du 22 février 2007 sur la politique de prévention et d'animation en milieu urbain, signée entre le Conseil général de la Moselle et la ville de Saint-Avold, pour la prise en compte des questions relatives à la jeunesse dans les domaines des sports et les loisirs,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil général du 15 décembre 2008 relative à la politique de prévention et d'animation en milieu urbain,

Vu l'instruction, par la commission des sports des dossiers, budgets prévisionnels et bilans, présentés par les associations sportives,

Vu les règlements d'octroi de subventions en vigueur,

Pris l'avis favorable des commissions de la Jeunesse, des sports et de la vie associative et des Finances,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous.

**TABLEAU DES REPARTITIONS DE LA SUBVENTION MACADAM SPORT
TOUSSAINT-NOEL 2008**

ORGANISME PORTEUR DE PROJET	BUDGET DE L'ACTION	SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LE CG 57 *	SUBVENTION ATTRIBUEE PAR LA VILLE DE SAINT-AVOLD
AS Volley Ball 57	710,00 €	250,00 €	200,00 €
Boxing Club Naborien	600,00 €	400,00 €	100,00 €
Billard Century Club	800,00 €	300,00 €	230,00 €
MJC (Hip Hop)	520,00 €	400,00 €	action non réalisée
TOTAL	2 330,00 €	1 150,00 €	530,00 €

*Décision de la commission permanente du Conseil général en date du 15 décembre 2008.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2009 sous les imputations budgétaires suivantes :

- 530,00 € au chapitre 65/401-6574 - (subvention aux associations sportives autres organismes) - Service JSVA - Crédits Sports.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

15. ENVIRONNEMENT - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES APICULTEURS DE SAINT-AVOLD POUR L'ORGANISATION DE LEUR CONGRES AU MOIS DE FEVRIER 2009.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Le président des apiculteurs de Saint-Avold, a demandé une aide financière à la ville de Saint-Avold, dans le cadre de l'organisation du congrès de la FNOSAD (Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales) qui a lieu tous les deux ans dans un département d'accueil. Ce congrès aura lieu dans notre ville les 27, 28 février et 1^{er} mars 2009.

Ce congrès organisé conjointement par le GDAS de la Moselle (Groupement de défense sanitaire des abeilles) et le syndicat des apiculteurs de Saint-Avold et environs se tiendra au Centre culturel Pierre Messmer. Il est à noter qu'une telle manifestation apicole d'ampleur nationale n'a pas eu lieu dans le département depuis 1952.

Au vu du caractère exceptionnel et dans le cadre de sa politique environnementale, la commission de l'environnement après étude du bilan prévisionnel a émis un avis favorable et propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 5000 € destinée à l'organisation du présent congrès.

Les crédits sont à prévoir au budget primitif 2009 du service environnement, au compte 65/833-6574.

Après avis favorable de la commission de l'environnement et la commission des finances, il vous est proposé :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.
- d'autoriser M. le Député-maire à procéder au versement de la subvention susvisée.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTION (1) : Mme PISTER.

16. NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE TENNIS AU TECSA.

Exposé de Mme DALSTEIN, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique en matière d'équipements sportifs, la ville de Saint-Avold s'est dotée de deux nouveaux courts de tennis extérieurs en terre battue de type « Classic Clay » au champ de foire.

Il s'agit d'une surface de confort innovante constituée d'une trame synthétique faisant l'objet d'un brevet mondial. Ce nouvel équipement fonctionnel et attractif permettra au Tennis club de Saint-Avold (T.E.C.S.A.), fort de ses 283 licenciés, de poursuivre dans des conditions optimales sa politique sportive, axée notamment sur les jeunes, les nouveaux publics, les tournois, la coupe de France des jeunes, l'école municipale des sports, l'opération macadam sport, la formation et les scolaires ...

Aussi, il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition des installations sportives au T.E.C.S.A., la dernière convention datant du 17 janvier 1990 étant devenue obsolète, en y incluant les nouveaux courts et d'autoriser M. le Député-maire à signer la convention en annexe à intervenir avec le T.E.C.S.A.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

17. ENVIRONNEMENT - FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD - ADOPTION DE L'ETAT DE PREVISION DES COUPES ET DU PROGRAMME D'EXPLOITATION A REALISER EN FORET COMMUNALE DURANT L'EXERCICE 2009.

Exposé de Mme BOUR-MAS, Adjointe, rapporteur.

M. le Directeur d'agence de l'ONF à Metz, soumet au Conseil municipal l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation à réaliser en 2009 en forêt communale de Saint-Avold.

Vos commissions des finances et de l'environnement et de la propreté ont examiné ces propositions et vous invite à :

- a) adopter l'état de prévision des coupes arrêté comme suit pour 2009 :

Valeur brute des produits façonnés et non-façonnés	10 396.00 € HT
---	----------------

soit

- recette brute totale	10 396,00 € HT
- travaux d'exploitation prévisionnel	18 630,00 € HT

- b) adopter les travaux d'exploitation arrêtés à la somme de 18 630,00 € HT soit un montant de 22 281,48 € TTC pour l'exercice 2009 en sachant que ce montant peut varier selon l'état de la parcelle à entretenir.

- c) charger M. le Député-maire de l'exécution de la présente délibération, étant entendu que les crédits seront à prévoir au budget primitif 2009.
- d) d'accepter la proposition de coupes pour l'exercice 2010 pour un volume total estimé à 80m3 sur les parcelles 6 et 7 de 5,16 ha (Dourd'hal).

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

18. INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AU RABBIN DE SARREGUEMINES POUR L'ANNEE 2009.

Exposé de Mme BECKER, Conseillère municipale, rapporteur.

Par application du décret n°2008-794 du 20 août 2008, modifiant le décret du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel, l'indemnité de logement du Rabbín de Sarreguemines est fixée pour 2009 à 7 386,79 euros.

Néanmoins, il convient de rajouter un rappel de 124,89 € afférent à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

Pour 2009, l'indemnité totale s'élève donc à 7 511,68 € arrondi à 7 512 €

Cette somme est à répartir entre les communes de la circonscription rabbinique disposant d'une synagogue, au prorata du nombre de fidèles qui la fréquentent, d'après les indications fournies par le consistoire israélite départemental.

Cette source fait ressortir 192 personnes pour l'ensemble de la circonscription et 69 pour la communauté de Saint-Avold.

De ce fait, la part à verser par la ville de Saint-Avold est de 2 699,62 € arrondie à 2 700 € pour l'an 2009 contre 2 565,00 € pour 2008.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil est invité à :

- approuver le montant de la participation de la Ville de Saint-Avold au titre de l'indemnité de logement du Rabbín de Sarreguemines fixée à 2 700 €,
- inscrire le montant de cette indemnité au budget primitif 2009.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

19. PASSEPORTS BIOMETRIQUES.

Exposé de M. FUNFSCHILLING, Adjoint, rapporteur.

Conformément au règlement du 13 décembre 2004 du Conseil européen, la France, comme tous les Etats membres de l'union européenne devra être capable à compter du 28 juin 2009 de délivrer sur tout son territoire un passeport biométrique contenant les empreintes digitales numérisées de leur titulaire.

Quelques 2000 mairies seront équipées de stations d'enregistrement des données personnelles nécessaires à l'instruction des demandes des nouveaux passeports.

La Lorraine en bénéficiera dès le 2^{ème} trimestre 2009.

L'Agence nationale des titres sécurisés garde la propriété des stations et en affecte l'usage à la commune.

Elle prend en charge :

- la maintenance des stations d'enregistrement et les réparations,
- les formations des agents individuellement habilités à l'utilisation de ces stations,
- l'assistance téléphonique technique et fonctionnelle.

La municipalité doit s'engager à faire fonctionner les stations et à accueillir tant les demandeurs domiciliés dans la commune que ceux domiciliés dans d'autres communes.

Afin d'accueillir les deux stations destinées à notre commune, et après avis favorable de votre commission compétente, il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser M. le Député-maire :

- à signer les différentes conventions et chartes à intervenir ainsi que tous documents relatifs à l'installation et au fonctionnement des stations d'enregistrement ;
- à inscrire les crédits nécessaires à l'aménagement du service population-élection au budget primitif 2009 (mise en place d'une liaison ADSL, pose d'une cloison, achat de mobilier...).

à solliciter :

- la subvention relative aux travaux (à hauteur de 4 000 €) ;
- la dotation attribuée aux communes dans le cadre de l'instruction de ces nouveaux passeports ;
- toute participation de l'Etat pour indemnisation des charges résultant pour l'instruction et remise des dossiers de cartes nationales d'identité et de passeports jusqu'au 31 décembre 2008.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

PS1. ENVIRONNEMENT - FORET DOMANIALE DE SAINT-AVOLD - LE CHENE DES SORCIERES - TRAVAUX DE CONSERVATION.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

La commune par le biais de son service environnement a alerté l'Office national des forêts (ONF) sur l'état sanitaire du chêne des sorcières en forêt du ZANG.

En date du 20 novembre dernier, une réunion s'est tenue sur place avec un expert en arbre de l'ONF.

M. BAINVILLE, Directeur de l'agence ONF de Metz informe la commune en date du 23 janvier 2009, que l'état du chêne s'est fortement aggravé et impose des décisions rapides. L'expertise fait apparaître une accélération de son dépérissement et des risques importants d'écroulement.

A ce stade, deux solutions immédiates sont possibles :

- enlever l'arbre dans les délais les plus rapides possibles pour sécuriser la route de Jeanne d'Arc extrêmement fréquentée,
- tenter de conserver temporairement cet arbre en installant des haubans et des poteaux de soutènement en attendant de lui trouver un projet définitif.

Le chêne des sorcières âgé de 850 ans est le doyen des « arbres remarquables de France » dont il possède le label.

Afin de préserver cet arbre monumental qui doit faire l'objet d'une gestion particulière, il semble nécessaire de le conserver dans le patrimoine naborien. Les travaux de conservation sont estimés par l'ONF à environ 5 000 €.

Le coût de l'expertise a été pris en charge par l'ONF.

Ces travaux devraient dans un premier temps permettre de lancer une réflexion sur le monument végétal qu'il représente. C'est un patrimoine génétique qui doit être sauvegardé.

Au vu du caractère urgent et dans le cadre de sa politique environnementale, le service de l'environnement propose au Conseil municipal de confier les travaux de conservation du chêne des sorcières à l'ONF pour un coût estimé à 5 000 € hors taxe.

Les crédits sont à prévoir au budget primitif 2009 du service environnement, au compte 011/8331-61524 (bois et forêts).

Il vous est proposé :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.
- d'autoriser M. le Député-maire à engager tous les travaux qui s'imposent pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques explications complémentaires de M. le Député-maire, la proposition du rapporteur, soumise à un vote à main levée, est adoptée à l'unanimité.

PS2. DÉPLACEMENT À MACHERN EN SAXE (ALLEMAGNE).

Exposé de M. le Député-maire.

Faisant suite à une invitation à la traditionnelle réception de nouvel an, de M. Horst KRETZSCHMAR, président du « Wirtschaftsförderungsverein Machern E.V. », association au service de la promotion de l'action économique de Machern en Saxe, la municipalité décide d'y déléguer Mme Josiane BECKER et M. Raymond SPERLING, Conseillers municipaux délégués, accompagnés d'un fonctionnaire communal afin de poursuivre les contacts établis depuis des années en matière économique, artisanale et culturelle.

Cette manifestation a lieu le week-end du 30 janvier au 1^{er} février 2009.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'autoriser le déplacement susnommé et de prendre en charge les frais y afférents.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2009.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

MOTION : NON AU PROJET « GRAND FARE »

Exposé de M. le Député-maire.

Le groupe CODIC, par le projet « GRAND FARE », super zone commerciale, souhaite s'implanter à Farébersviller.

Ce projet qui est titanesque, d'une surface de 51 403 m², comprendra :

- 1 hypermarché, franchisé de CARREFOUR de (16 000 m²),
- 21 moyennes surfaces de plus de 300 m²,
- 53 boutiques de moins de 300 m².
- 3123 m² de surfaces non soumis à autorisation.

Ce projet démentiel devrait, selon le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) ponctionner environ 100 millions d'euros de chiffre d'affaires aux commerces existants et mettre en péril au moins 200 emplois.

Si ce projet voit le jour, il créera une véritable désertification des centres villes de Saint-Avold, Sarreguemines, Forbach et Freyming-Merlebach.

Toutes les associations de commerçants du secteur s'opposent avec véhémence à ce projet.

Le Conseil municipal de Saint-Avold, réuni ce jour, s'oppose avec force au projet « GRAND FARE ».

Discussion :

M. le Député-maire indique : *« selon moi, un projet d'une telle démesure ne peut qu'engendrer des désagréments pour les centres villes de Forbach, Freyming-Merlebach, Sarreguemines et Saint-Avold. Je laisse la parole à M. BETTI, délégué au commerce qui va nous en parler plus en détail ».*

M. BETTI indique : *« le projet « Grand Fare » pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est une zone commerciale de plus de 50 000 m² à Farébersviller. Le dernier article de presse paru dans le Républicain Lorrain jeudi dernier relate l'avis du maire de Forbach à ce sujet. L'article nous fait savoir qu'il est tout à fait contre ce projet. Aujourd'hui il serait intéressant de connaître l'avis du Député-maire de Sarreguemines, M. LETT, et surtout l'avis de M. LANG, Député-maire de Freyming ».*

M. le Député-maire indique : *« puisque le dernier mot appartiendra à l'Etat, je vous informe que j'ai rencontré justement à ce sujet, mardi dernier, à la fois le 1^{er} ministre et M. Luc CHATEL, et leur ai indiqué qu'il était inacceptable qu'un projet d'une telle ampleur puisse voir le jour chez nous ».*

M. BETTI réplique : *« absolument. Ils annoncent 900 emplois, dans un premier temps c'est juste, mais cela va engendrer la perte d'autres emplois ailleurs. 900 emplois ne peuvent pas être créés comme cela, d'un seul coup. Notre région connaît déjà un domaine commercial conséquent. Il y aura forcément de la « casse ». Tous les présidents d'associations de commerçants de Moselle Est se sont réunis il y a 3, 4 semaines, et bien sûr, ils sont tous contre ce projet. Aujourd'hui tout le monde est contre sauf les représentants de ce projet, soit Carrefour entre autres. Celui-ci ne construit pas un hyper énorme puisqu'il sera même plus petit que le Cora mais c'est toute la zone qui va se créer autour et tout le commerce qui va s'y rattacher qui est à craindre. Et pour ce qui concerne les 900 emplois, c'est juste dans un premier temps, car il n'y aura pas uniquement des CDI et en aucun cas 900 d'un coup. Ils nous font miroiter quelque chose qui n'existe pas ! Il faut que l'Etat prenne conscience de ce phénomène qui va toucher toute la Moselle Est et même davantage, jusqu'en Alsace et même en Allemagne puisque cette zone gigantesque est prévue en bord d'autoroute, donc, avec un accès facile à tous. Nous serons les premiers touchés avec Forbach puis Sarreguemines sans oublier tout le petit commerce qui reste encore à Freyming-Merlebach. La petite ville de Freyming-Merlebach va complètement être désertée, il faut le savoir ! J'aimerais vraiment connaître les avis des Députés LANG et LETT. Selon moi, M. LANG sera pour dans la mesure où ce projet s'inscrit dans son district mais malheureusement sans se soucier de ses propres commerçants ».*

M. SCHAMBILL ajoute : *« j'ai assisté à la réunion du SCOT dont le président a une voix lors de la prochaine commission qui va se dérouler le 27 février prochain. Il a demandé l'opinion des gens présents et je ne savais pas quelle attitude prendre. J'ai indiqué lors de la mise en place du SCOT, qu'il n'était pas question, à ce moment là, de l'ouverture de cet hyper centre. Cela a toujours été écarté, surtout pour ne pas trop éveiller de polémique. Nous avons beaucoup parlé de la plate forme hospitalière qui doit se faire sur Freyming-Merlebach mais il n'a jamais été question de cet hyper centre. Par ailleurs, nous devons favoriser les axes Forbach/Freyming-Merlebach et Saint-Avold/Creutzwald, mais jamais vers Farébersviller. Le maire de Forbach a donné son opinion, M. LANG n'était pas là, mais je pense également qu'il ne va pas désavouer le maire de Farébersviller, quant à Sarreguemines, s'il est logique, il ne devrait pas être d'accord non plus. Malheureusement ce n'est pas lui qui va décider ».*

M. THIERCY indique : *« nous pourrions obtenir un élément de réponse en ayant connaissance des effets réels produits par les animations de décembre au centre ville parallèlement à l'implantation du Cora. Les échos sont certes très favorables mais les commerçants sont-ils vraiment satisfaits ? ».*

M. BETTI répond : *« je vais prendre la parole pour les autres, je m'avance peut-être un petit peu, mais nous ne sommes pas contre le Cora, puisque ce n'est pas une création mais un déplacement d'un hypermarché. La galerie marchande n'est pas très grande et en plus se ne sont que des franchises qui s'y trouvent. Je suis le premier touché puisqu'il y a le même magasin que le mien dans cette galerie marchande, malgré cela j'ai tout de même bien travaillé pendant le mois de décembre. Nous sommes davantage « partenaires » du Cora aujourd'hui. En ce qui concerne le « Grand Fare », il faut savoir que l'implantation de l'hypermarché Carrefour se fera par le biais d'un franchisé, ce qui laisse supposer, selon moi, que l'enseigne n'est pas sûre d'elle dans ce projet ».*

M. SCHAMBILL ajoute : *« il y a environ 50 cellules commerciales qui vont s'implanter dont une dizaine de plus de 1 000 m² ».*

M. TLEMSANI ajoute également : *« en tant qu'ancien adjoint au commerce, j'avais participé à des réunions avec M. STIRNWEISS qui, par ailleurs, défendait davantage le déplacement du Cora que le projet « Grand Fare » pour lequel il était contre ».*

M. ZIMNY indique : *« dans la mesure où ce type d'implantation commerciale est soumise à une autorisation administrative, il faut organiser la riposte, tout simplement. On peut comprendre la volonté de la communauté de communes de Freyming-Merlebach, d'avoir une implantation économique d'envergure, ceci dit, il faut regarder quels peuvent être les dommages collatéraux sur l'ensemble des villes périphériques. Je pense que pour organiser la riposte et avoir une voix qui puisse être entendue des services de l'Etat, il faut organiser des rencontres avec la fédération des commerçants, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers etc., et ne pas avoir seulement une réponse des collectivités. La réponse doit être, je pense, au niveau de la Moselle Est en s'appuyant sur les Chambres de commerce ».*

Mme TEPPER ajoute : « *je suis entièrement d'accord avec tout ce qui a été dit. Pour ma part, lorsque je vais dans une grande surface où il y a une galerie marchande et lorsque je vais dans un centre ville, je n'ai pas la même mentalité. J'apprécie de me balader au centre ville et faire du shopping, il y a une originalité, quelque chose de différent, des magasins différents... et tous les magasins ne sont pas tous franchisés. Je veux simplement souligner qu'il est possible d'apporter une originalité, une attractivité, un sens de l'accueil, un sens du commerce, les petits gestes etc., même si bien sûr nous ne pouvons pas rivaliser avec des grands centres commerciaux. Si au niveau du centre ville, nous arrivons à amener, à garder ou à augmenter cette attractivité et cette originalité, les gens viendront se promener dans le centre et n'iront pas faire leurs courses en vitesse dans les supermarchés périphériques.* »

M. BETTI indique : « *que ce soit, Sarreguemines, Forbach ou Saint-Avold, nous avons tous des centres villes qui ne sont pas encore envahis par des franchises, c'est à nous de faire en sorte que les franchises ne nous noient pas. J'exerce ma profession de commerçant sur Saint-Avold depuis 12 ans et dynamiser la ville au mois de décembre, c'est très important. Par ailleurs, je travaille sur le projet du marché de Noël 2009 depuis décembre dernier et pour l'heure celui-ci est bien amorcé et s'annonce bien. Toutefois, si 2009 devait être un échec, je pense qu'il ne faudra pas abandonner trop vite mais au contraire essayer de persévérer* ».

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la motion proposée par M. de Député-maire, est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Député-maire remercie l'assemblée et lève la séance à 17h50.
